Editorial

Autor(en): **Caviezel, Georges**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): **- (2016)**

Heft 20

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Ayant été expert dans l'ancien thème informatique puis responsable du thème de la géomatique depuis 2010, c'est avec plaisir, mais conscient des enjeux qui attendent notre profession et surtout sa relève, que j'ai accepté la présidence de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres depuis le 1er janvier de cette année.

En préambule, je voudrais remercier mon prédécesseur, Roman Ebneter qui, durant ses 10 années de présidence, a eu la lourde tâche de mettre en œuvre la nouvelle ordonnance concernant les ingénieurs géomètres, le registre des géomètres, et a initié les premières réflexions sur les mesures propres à encourager la relève.

Lors de la présentation de ces premières réflexions à la séance d'automne de la Commission, dont vous pourrez découvrir un aperçu dans une prochaine édition, les interventions des participants ont conduit à un intéressant débat sur le rôle de l'ingénieur géomètre dans notre société; il peut être très différent d'un canton à l'autre, compte tenu de l'organisation de la mise à jour et de la diffusion des données de la mensuration officielle entre autres.

En effet, exerçant sur le canton de Vaud, j'ai pu constater que c'est le canton qui a le plus de géomètres inscrits au registre, largement placé devant le canton de Berne par exemple, qui a pourtant une population et une superficie toutes deux supérieures. Je pense que le libre choix du géomètre laissé au mandataire pour la mise à jour de la mensuration cadastrale depuis plusieurs décennies sur le territoire vaudois n'est pas étranger à ce phénomène.

Or, l'un des points que va prendre en considération un jeune pour le choix de sa future profession est évidemment les perspectives que vont lui offrir ce choix. Il est donc primordial pour l'avenir de notre profession d'élargir le spectre de nos activités en tant qu'ingénieurs géomètres brevetés et de maintenir le tissu des bureaux existants, voire si possible de le développer. A mon avis, si l'avenir d'un jeune se limite à quelques bureaux bien établis et qui ont le monopole sur tous les travaux touchant à la mensuration officielle, comme c'est encore le cas dans de nombreux cantons ayant le système du «géomètre conservateur», le jeune risque de se détourner vers d'autres domaines où les possibilités seront moins limitées et l'horizon plus dégagé.

Chaque bureau qui cesse son activité ou regroupement de bureau, suite au départ à la retraite d'un titulaire, est une perte pour la représentation et pour la défense des intérêts de notre profession. C'est aussi chaque fois une diminution des perspectives pour un jeune. En effet, la qualité de nos prestations, mais aussi le nombre de nos représentants, permettent de faire valoir et reconnaitre nos compétences auprès de la population et du pouvoir politique, et ainsi d'élargir le spectre des activités qui nous sont reconnues et réservées.

Il est essentiel pour l'avenir de notre profession et pour la motivation des générations futures de stopper la diminution de nos bureaux, de maintenir les secteurs dans lesquels le recours à un ingénieur géomètre breveté est indispensable, et d'élargir les domaines dans lesquels nous sommes l'interlocuteur incontournable. En particulier, nous ne devons pas restreindre nos compétences à la délimitation de la propriété foncière, mais nous affirmer comme le spécialiste de la gestion du territoire dans sa globalité, un des enjeux de société majeurs des années à venir.

C'est dans cet esprit qu'il est à mon avis important de maintenir un examen d'Etat pour les ingénieurs géomètres aux exigences élevées dans tous les thèmes définis actuellement.

Enfin, n'oublions pas que nous sommes, chacun d'entre nous, ingénieurs géomètres brevetés, les meilleurs vecteurs de promotion de notre profession. A l'occasion du 100ème anniversaire de la mensuration officielle en 2012, nous avons su faire front commun et mettre en avant la nécessité et l'utilité de l'œuvre cadastrale, par diverses publications et manifestations organisées sur l'entier du territoire de la Confédération. Ne laissons pas s'essouffler cet élan et profitons de l'image positive laissée par cette année jubilaire pour poursuivre l'effort d'information et de promotion, principalement envers les jeunes. C'est ainsi, j'en suis convaincu, que nous arriverons à motiver les générations à venir à s'engager dans cette voie enthousiasmante et qui nous tient à cœur.

Georges Caviezel
Président de la commission fédérale
des ingénieurs géomètres
geometerkommission@swisstopo.ch